

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y a une question de Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous remercie. Je vais poser mes questions au nom du groupe municipal Mieux vivre à Sablé. Mes questions portent sur votre gestion du port de notre ville de Sablé-sur-Sarthe, dites par vous-même « ville d'eau ».

À travers vous, Monsieur le Maire, nous sommes liés par convention au Conseil Départemental de la Sarthe, autorisé pour gérer l'occupation et l'exploitation des équipements portuaires. Dans un questionnement, sur ce sujet lors du Conseil Municipal du 15 avril 2024, vous nous avez dit que nous avons une station aux normes, dédiée à l'ensemble du port, permettant de faire respecter la gestion des eaux grises et noires, donc la réglementation.

À ce conseil, Monsieur le Maire, vous n'étiez pas capable de nous répondre précisément sur le recueil des eaux grises et noires, ce service public pourtant obligatoire devant respecter la loi sur l'environnement.

Mes questions sont :

Première question :

Pourrions-nous avoir un compte rendu d'usage, de la fréquentation, de la quantité captée et aussi des conditions de facturation pour les bateaux, ainsi que les dépenses pour notre ville (entretien, vidange, contrat avec des entreprises) sur ce poste de fonctionnement de service public.

Deuxième question :

Comment sont contrôlés et perçus les coûts de dépotages des usagers de la rivière de passages dans notre port ?

Troisième question :

Comment sont organisées les entreprises Anjou Maine Navigation (plus de 30 bateaux) et le Sablésien, celui-ci appartenant d'ailleurs pour moitié à notre municipalité, ceci pour satisfaire aux obligations légales ?

Quatrième question :

L'usage de ce service public malgré la fermeture de l'accès du ponton est-il possible en libre-service ?

Je vous remercie de vos réponses.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Le port de Sablé est bien équipé d'une station permettant aux bateaux de vider leurs eaux usées. Ce service est gratuit, justement pour inciter les usagers à s'en servir et ainsi limiter les rejets directs en rivière. Il n'y a donc aucun coût lié au dépotage.

L'accès peut se faire en se stationnant au bout du ponton, 24 heures sur 24, sans avoir à passer à pied sur le ponton qui est fermé par un portail. Nous n'avons pas de données sur le nombre d'usagers qui utilisent le service aujourd'hui, très clairement, les eaux repartant directement dans le réseau d'eaux usées de la ville.

Le Sablésien utilise le service, mais il n'est pas possible de connaître l'organisation de la société privée Anjou Navigation sur le sujet. Je vous invite à prendre directement attache auprès d'eux.

En effet, si la Ville offre le service permettant aux usagers de la rivière de respecter leur obligation, elle n'a pas en charge le contrôle de tous les usagers sur l'utilisation ou non du service, puisque ce dernier relève des compétences de l'État.

Voilà ce que je pouvais vous apporter comme réponse.

Mesdames et messieurs, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée. Je vous propose d'ailleurs que nous partagions un verre pour nous rafraîchir, de profiter pleinement de Pop au Parc ce week-end. Normalement, il ne pleuvra pas. Il va faire beau. Pour ceux qui sont en vacances prochainement, je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances.

Je vous remercie.
